



# Chambre de Commerce et d'Industrie Des Côtes d'Armor

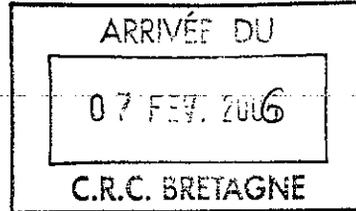
CCI 22

L'Essentiel c'est Vous

**Le Président**

N° 08

ENREGISTRE AU GREFFER  
7/02/06



Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
de Bretagne  
3 rue Robert d'Arbrissel  
CS 64231  
35042 RENNES CEDEX

Saint-Brieuc, le 2 février 2006

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 9 janvier 2006, vous m'avez adressé le rapport définitif du contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre de Commerce et d'industrie des Côtes d'Armor, par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne.

En application des dispositions de l'article L. 241-11 du code des juridictions financières je vous prie de trouver ci-joint la réponse de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor.

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Main Dâner

REPONSE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DES COTES D'ARMOR AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES  
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE  
(exercice 2001 à 2004)

SOMMAIRE

- 1. Le fonctionnement institutionnel de la CCI des Côtes d'Armor**
- 2. La fonction financière, l'organisation de la dépense et le contrôle interne de la CCI**
- 3. Les remboursements**
- 4. Les équipements concédés**

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor prend note qu' au cours de l'analyse du fonctionnement et de la situation financière de notre institution, la Chambre Régionale des Comptes n'a pas constaté de manquement très importants et porte une appréciation globalement positive.

Elle observe que le rapport définitif fait état de la plupart des décisions qui ont d'ores et déjà prises afin de prendre en compte les remarques formulées dans le rapport provisoire.

Cependant, elle constate que les décisions prises ne sont pas toujours suffisamment explicitées et que des réponses apportées à certaines remarques n'ont pas été prises en compte. Ces réponses étant de nature à mieux comprendre notre fonctionnement interne et à atténuer certaines remarques, il semble utile d'en reprendre ici certains éléments.

### **1. Le fonctionnement institutionnel de la CCI des Côtes d'Armor :**

#### **Le fonctionnement :**

Concernant la réunion de la commission agro-alimentaire :

-En 2001-2004, il n'existait pas de commission réglementaire "agroalimentaire". La commission industrie avait identifié le secteur des industries agroalimentaires comme un secteur méritant une attention particulière ; de plus, au cours des ces années, a été créée l'ABEA (Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires) à l'initiative de la CRCI. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'actions et de manifestations ont été mises en place, sans qu'existe à proprement parler, une commission réglementaire. Cette montée en puissance progressive de la CCI des Côtes d'Armor a donné lieu à la création d'une commission agroalimentaire avec la mise en place de la mandature actuelle (2005-2009) Cette commission se réunit, comme l'atteste les comptes-rendus joints (cf. annexe 1).

Concernant la réunion de la commission de prévention des conflits d'intérêts, qui ne s'était pas réunie, n'ayant pas de motif pour le faire, l'assemblée Générale du 12 septembre 2005 a délibéré et décidé que cette commission se réunirait désormais au moins une fois par an pour passer en revue tous les sujets susceptibles de déclencher un conflit d'intérêt (cf. Délibération en annexe 2).

Cette commission s'est réunie le 19 décembre 2005. Elle a fait le point sur la mise à jour des déclarations d'intérêts des élus, a passé en revue les contrats et sujets susceptibles de déclencher un conflit d'intérêts, et évoqué les modalités de mise en oeuvre de la prévention.

Elle se réunira désormais chaque année au moins une fois, et éventuellement plusieurs fois si nécessaire.

#### **L'information des élus :**

La CCI a pris une délibération en date du 12 septembre 2005 afin d'assurer une meilleure information des élus (cf. Délibération en annexe 2).

#### **Les délégations de signatures :**

La CCI a pris une délibération en date du 12 septembre 2005 afin de respecter la règle de séparation entre la fonction de d'ordonnateur et de comptable (cf. Délibération en annexe 2).

## **2. La fonction financière, l'organisation de la dépense et le contrôle interne de la CCI :**

### **L'organisation de la dépense et le contrôle interne :**

Le fonctionnement de la CCI se base sur la responsabilisation des délégataires conformément au tableau de délégations de signatures. Il leur appartient d'appliquer et de faire appliquer les consignes figurant sur les notes de services. Par ailleurs, dans le cas où les procédures ne seraient pas appliquées, notamment en ce qui concerne la consultation de plusieurs entreprises, un contrôle est opéré par le Directeur concerné au moment du visa des factures avant paiement, permettant ainsi de déceler d'éventuelles anomalies. D'autre part, le service comptable contrôle la régularité de l'engagement.

Enfin, outre ces contrôles internes, il faut rajouter qu'en application des circulaires ministérielles, nos comptes sont contrôlés par un Commissaire aux comptes chargé de certifier nos comptes et dont la mission consiste également à contrôler la bonne application de nos procédures internes.

La mise en place de la démarche qualité conduit à définir une procédure "achats" permettant de respecter l'ensemble des phases liées à l'achat (cf. Annexe 3).

Dans un avenir proche les contrôles seront encore renforcés puisqu'il appartiendra au pilote de processus, dans le cadre de la démarche qualité, d'établir les tableaux de bord permettant d'évaluer le respect des règles édictées, et que des revues de processus seront réalisées avec les personnes concernées.

### **Les dépassements de crédits :**

Les remarques concernant ce point nous semblent résulter d'une lecture restrictive des circulaires fixant les règles budgétaires et comptables des CCI.

La CCI des Côtes d'Armor exerce son activité dans les deux domaines principaux suivant :

- 1) La gestion d'équipements portuaires dans le cadre des activités de commerce, de plaisance, de pêche et de mise en marché des produits de la pêche (criées) dans le cadre de concessions.
- 2) La réalisation de prestations de services à destination des entreprises dans les secteurs principalement du tourisme, du commerce, de l'industrie, de l'international, ainsi que la réalisation de prestations de formation à destination des entreprises, des demandeurs d'emplois, d'étudiants, de particuliers...

Le premier domaine d'activité est soumis aux aléas du marché et les conditions de gestion sont très proches de celles rencontrées par les entreprises privées à caractère industriel et commercial.

Ainsi, si l'activité est en augmentation (ce qui est le cas en ce qui concerne les ports gérés par la CCI sur la période 2001-2004) il est impératif de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réaliser les prestations attendues. Dans ce cas il peut y avoir dépassement de crédit. Cette possibilité est d'ailleurs prévue aux points 2.33 et 2.35 de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

Le souci des services de la CCI est bien entendu de maîtriser l'augmentation des charges liées à cette augmentation de l'activité de telle sorte que cette augmentation soit intégralement couverte par des recettes ou des produits nouveaux de la dite activité. Les résultats réalisés, généralement meilleurs que ceux prévus, attestent de cette réalité.

En ce qui concerne la deuxième catégorie d'activités (services aux entreprises), les services de la CCI ont le souci constant de la recherche de l'équilibre budgétaire. Parfois des dépassements de crédits sont réalisés mais dans le respect des points 2.33 et 2.35 de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992. Il a pu ainsi arriver que des dépassements soient constatés sur des lignes budgétaires alors que globalement les postes de charges étaient maîtrisés.

La Chambre Régionale des Comptes souligne par ailleurs que l'analyse de la situation financière, de l'organisation de la dépense et du contrôle interne ne fait pas apparaître d'indicateurs alarmants.

### **3. Les remboursements :**

#### **Les frais de mission**

Un document type "ordre de mission" vient d'être mis en place (cf.annexe 4) et il est immédiatement applicable.

Le cas de frais forfaitisés auquel la mission fait allusion, n'avait pas été formalisé : c'est chose faite, en ce qui concerne les 250 km de remboursement mensuel concernant un agent de la CCI (cf. annexe 5).

Les forfaits téléphoniques sont accordés pour les personnes soumises à des astreintes, dans des conditions précisées dans le règlement intérieur des salariés, et des regroupements se font dans le cadre d'un abonnement groupé selon une liste visée par les Directeurs.

(cf. annexe 6)

Les observations de la mission concernant les frais de déplacements de l'employé visé étaient pertinentes. Depuis le 1er septembre 2005, cet employé utilise un véhicule de location pour ses déplacements professionnels.

#### **Le licenciement de l'ancien Directeur Général :**

Les observations de la Chambre Régionale des Comptes sont pertinentes.

Il s'est bien agi d'une transaction avec le Directeur Général licencié qui, étant normalement impossible en droit consulaire, a pris la forme d'une prolongation de préavis de quatre mois.

#### **4. Les équipements concédés :**

##### **.St Quay Portrieux :**

Contrat de concession entre le Conseil Général et le Syndicat Mixte de St Quay Port d'Armor

La CCI n'étant pas partie prenante dans ce contrat, elle n'a pas pu en négocier les termes.

##### **.Saint-Cast**

La CCI est consciente de l'obsolescence du contrat mais attend le projet de nouveau port actuellement à l'étude.

##### **.Aéroport de Lannion :**

Les décisions de versement de subventions ne font pas l'objet de délibérations individualisées. Une enveloppe globale est votée lors du vote du budget primitif ou rectificatif.

Ce versement n'a pas fait l'objet d'un examen par le Bureau de la CCI. Cependant la CCI participe tous les ans, depuis de nombreuses années au financement de l'aéroport de Lannion.

Ce versement ne présente donc pas un caractère exceptionnel. En 2003 la participation s'élevait à 40 K€ (38 K€ en 2002 et 40 K€ en 2004) en application de la convention signée avec le Syndicat Intercommunal de l'Aéroport de Lannion en date du 10/12/03

(cf.annexe 7)

# ANNEXE 1



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DES COTES D'ARMOR

ELUSNET

Agenda de la commission Agroalimentaire

> Agenda commissions

> Agenda autres

> Agenda bureau

> Agenda AG

> Planning 2005

> Planning 2006

> Répertoires

> Activité DSE

> Représentation

> Boîte à outils

> Accès Admin

	Date	Ordre du jour	Compte-rendu
	28/10/2004	<u>en cours</u>	<u>cr-Agr20041028.doc</u>
	30/11/2004	<u>en cours</u>	cr-Agr20041130.doc
	13/01/2005	<u>en cours</u>	cr-Agr20050113.doc
	10/02/2005	<u>en cours</u>	cr-Agr20050210.doc
	11/04/2005	<u>en cours</u>	cr-Agr20050411.doc
	08/06/2005	<u>en cours</u>	cr-Agr20050608.doc
	04/10/2005	<u>odj-Agr20051004.doc</u>	cr-Agr20051004.doc
	24/11/2005	<u>en cours</u>	cr-Agr20051124.doc

**Groupe de travail Agro-Industries  
de l'Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor (UPIA)**

**Compte rendu de la réunion du 28 octobre 2004**

---

**Présents :**

AMICE Jean-Jacques	AMICE SOQUET
BEAUVERGER Louis	Animateur
BLAIS Christian	T.S.C.I.
BRETON Alexandra	Union Patronale (UPIA)
JÉHAN Olivier	SOLANE
JOUFFLINEAU Michel	BELDIS
LE COQ Dominique	CHAMBRE D'AGRICULTURE
LE LOUP Patrice	EOLYS
LE MEN Emmanuel	LE MEN SA
LE POTTIER Francis	BRIOVIANDE
MEGRET Emmanuel	Union Patronale (UPIA)
MEURIOT Thierry	JEAN STALAVEN SA
SALMON Jean-Luc	BINIC DISTRIBUTION SA - SUPER U

➤ **Rappel du contexte de la création de ce groupe de travail**

Le 22 mars dernier, pour faire suite à une rencontre avec le Préfet des Côtes d'Armor, qui souhaitait un interlocuteur patronal de la filière Agro-alimentaire, le Comité Directeur de l'UPIA a décidé de la création de ce groupe de travail, comprenant certes des représentants des industries agroalimentaires, mais aussi les acteurs associés, et ceci pour analyser et agir globalement sur les enjeux économiques et sociaux locaux.

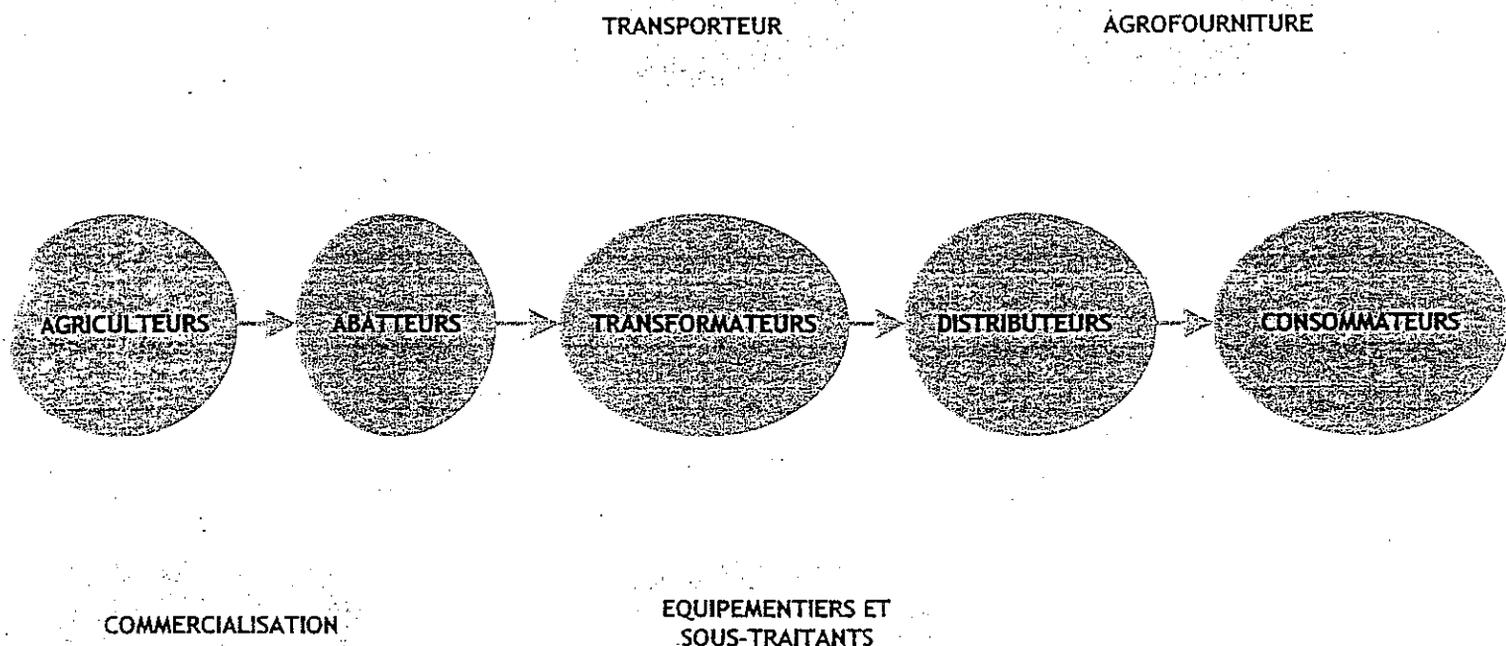
➤ **Contexte politique et stratégie de l'UPIA**

Depuis un an, l'UPIA a lancé une réflexion autour du Développement Durable, qui a donné lieu à la définition d'une stratégie pour les cinq années à venir. Le concept a été décortiqué au printemps dernier en cinq axes prioritaires (le choc démographique, la compétitivité, la création/transmission des entreprises, le dialogue social et l'environnement), axes qui pourraient être le fil conducteur des réflexions de ce groupe.

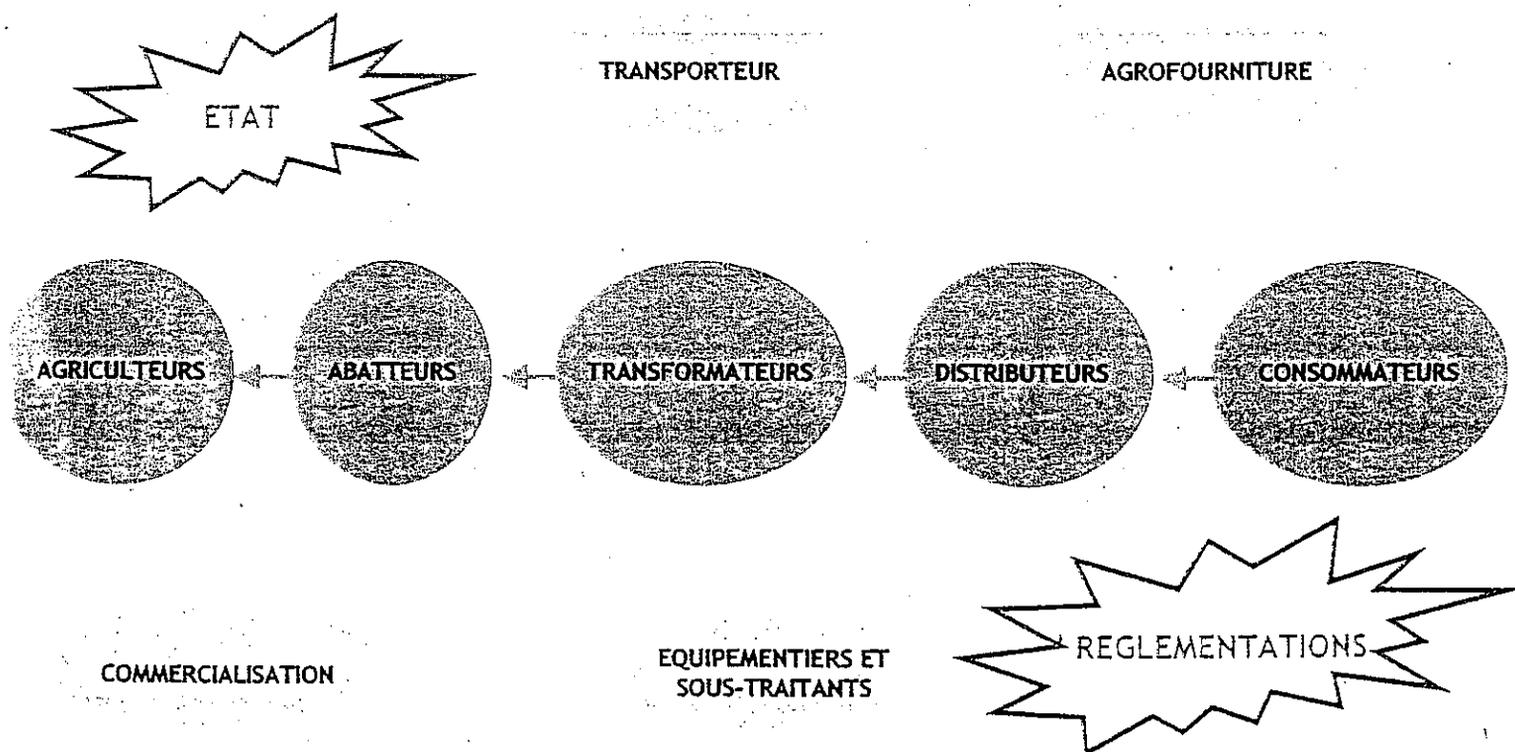
Cette analyse sectorielle de l'agro-industries en Côtes d'Armor pourrait en effet s'articuler autour des problématiques économiques, sociales et environnementales, l'objectif principal du groupe étant avant tout l'échange, l'élaboration d'analyse partagées, afin de définir des actions à mener.

➤ Débats sur le champ de l'étude

Le synoptique proposé au débat est le suivant :



Il apparaît opportun d'inverser les flèches pour mettre en évidence le consommateur, maillon déterminant pour le reste de la filière. A ajouter aussi, bien que non spécifique, l'Etat et la réglementation, qui par leurs contraintes et leurs obligations impactent le marché.



### ➤ **Débats sur la conjoncture**

A la lecture de la presse grand public, la filière est optimiste quant à son avenir, et mise sur ses capacités d'innovation, de création et sur les marchés internationaux pour se développer. Ceci contraste radicalement avec la morosité de la presse professionnelle et celle des acteurs de la filière.

En ce qui concerne l'agriculture, la déstabilisation est principalement due à la réforme de la PAC et à l'ouverture des frontières dans le cadre de l'OMC. Celle-ci est synonyme d'entrée de denrées produites dans un contexte environnemental et social très différent.

Pour les abatteurs et les transformateurs, le manque de visibilité à court terme remet en cause de nombreux investissements. A noter aussi qu'il paraît maintenant impossible de construire son activité sur un approvisionnement uniquement local, tant la différence de prix entre « produits bretons » et produits importés est importante.

Enfin, la conjoncture des distributeurs est difficile par la concurrence des hard-discounteurs (18% de part de marché). Depuis 1 à 2 ans, la situation semble se dégrader et la visibilité se réduit. Enfin, les accords « Sarkozy » compliquent les négociations.

### ➤ **Débats sur les possibilités d'actions**

Le constat :

- En Bretagne, la densité de la filière est forte, par conséquent, les économies d'échelles sont déjà faites ainsi que l'optimisation des coûts associés.
- Le nombre d'agriculteurs a approximativement été divisé par deux, sans pour autant diminuer proportionnellement la capacité de production. Il s'opère une restructuration de la production agricole par la spécialisation et l'augmentation de la taille moyenne des exploitations.
- Les crises agricoles successives ne sont pas provoquées par une surproduction, en témoignent une diminution des marchés à l'export parallèle à une augmentation des importations.

Les axes de réflexions et d'actions évoqués lors des débats sont les suivants.

#### - **Conserver les marchés**

De nombreux marchés ont été abandonnés par manque de compétitivité. L'échelle du marché est tout de même différente selon le type de production. La volaille se commercialise au niveau mondial alors que les débouchés du porc sont régionaux et ceux des productions légumières européens. L'atout principal : la qualité des productions bretonnes.

#### - **Des productions alternatives**

Quelques producteurs, transformateurs et distributeurs misent sur les productions alternatives (biologiques par exemple). Cependant, des interrogations s'expriment quant à la capacité de la Bretagne à soutenir et supporter des filières alternatives et quant à la pérennité de telles productions.

- **Clarification de la qualité et étiquetage**

Pour les consommateurs, la lecture des emballages est obscure et la composition des produits ainsi que l'identification de leur qualité est presque impossible. La demande de l'interprofession est un étiquetage précis, pour une information optimum du consommateur.

Par l'étiquetage, il paraît aussi nécessaire de valoriser les produits locaux, non pas par les expressions "Produit de Bretagne" ou "Produit en Bretagne", mais plutôt par "Élevé en Bretagne" par exemple, qui certifie une filière bretonne.

- **La communication**

La filière dans son ensemble est souvent accusée par ses détracteurs qui utilisent une communication agressive et décredibilisante. Les agriculteurs et les industriels, eux, utilisent peu les médias pour valoriser leurs activités, leurs actions et sensibiliser l'opinion publique. Autour de certains événements se développe une communication qui reste cependant ponctuelle. Le souhait de chacun semble de développer une stratégie de communication autour de la filière.

- **Accompagnement des mutations de la filière**

La typologie des lieux de production évolue vers des unités plus importantes développant une productivité accrue pour des économies d'échelle maximum. Il est donc essentiel de faciliter cette mutation par un soutien des producteurs dans leur évolution et des industriels dans leur restructuration.

- **Équité des règles de productions mondiales**

La disparité des réglementations mondiales sur les denrées alimentaires et leurs règles de production est considérable. Le souhait serait de voir une certaine harmonisation pour pouvoir produire à règles égales.

- **Maintenir le tissu local et favoriser le corporatisme**

La densité du tissu local apparaît comme une force de la filière. La préserver, pour se maintenir à l'export par exemple, est une priorité. Pour les mêmes raisons, il faut conserver les centres de décisions encore bretons et ralentir leur fuite vers les Pays de Loire ou la Vendée, régions où la transformation se réalise à côté de la production, ce qui est moins le cas de la Bretagne.

Enfin, il apparaît que certaines des réponses aux problèmes rencontrés sont à trouver dans la coopération (logistique, achats, GIE...).

**PROCHAINE REUNION**  
**mardi 30 novembre 17h30 dans les locaux de l'UPIA**

**Groupe de travail Agro-Industries  
de l'Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor (UPIA)**

**Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2004**

---

**Présents :**

AMICE Jean-Jacques	AMICE SOQUET
BEAUVERGER Louis	Animateur
BLAIS Christian	T.S.C.I.
BRETON Alexandra	Union Patronale (UPIA)
JEHAN Olivier	SOLANE
LE COQ Dominique	CHAMBRE D'AGRICULTURE
LE LOUP Patrice	EOLYS
LE MEN Emmanuel	LE MEN SA
LE POTTIER Francis	BRIOVIANDE
MEGRET Emmanuel	Union Patronale (UPIA)
MEURIOT Thierry	JEAN STALAVEN SA
PERROT Dominique	COUVOIR PERROT

➤ **Remarques sur le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du 28 octobre 2004**

- Lors des débats du 28 octobre, différents axes de réflexions et d'actions étaient évoqués. Trois thématiques se dégagent :
  1. La situation de la filière au regard des marchés et des consommateurs
    - Conserver les marchés
    - Des productions alternatives
    - Equité des règles de production mondiales
  2. L'animation de la filière
    - Accompagnement des mutations de la filière
    - Maintenir le tissu local et favoriser le corporatisme
  3. La bonne compréhension des actions et des métiers
    - La communication
    - Clarification de la qualité et étiquetage
  
- Concernant les productions alternatives, les propos du compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion sont à modérer. Bien que les productions alternatives ne concernent qu'une petite part des productions et ne représentent qu'un potentiel limité, leur existence n'est pas pour autant à remettre en cause.
  
- Il apparaît aussi important de rappeler et d'insister sur l'insuffisance des activités de transformation qui entraînent un déficit de valeur ajoutée en Bretagne.
  
- Enfin, le synoptique a été modifié et précisé par l'ajout des « structures de médiation » et des « structures de réflexion politique et de lobbying » (cf. page suivante).

REGLEMENTATIONS

AGROFOURNITURE

TRANSPORTEURS

ETATS

AGRICULTEURS

STRUCTURES DE  
MEDIATION

1<sup>ere</sup>  
TRANSFORMATION

2<sup>nde</sup>  
TRANSFORMATION

DISTRIBUTEURS

CONSOMMATEURS

EQUIPEMENTIERS ET  
SOUS-TRAITANTS

STRUCTURES  
DE REFLEXION POLITIQUE  
ET DE LOBBYING

➤ **Problématiques, enjeux et axes de progrès de chaque acteur**

Sur la base du synoptique modifié, sont listés pour chaque acteur, ses différentes problématiques, ses principaux enjeux et ses axes de progrès possibles.

Ces éléments, définis par chacun des participants, sont compilés dans le tableau page suivante.

Ils seront débattus lors de la prochaine réunion.

**PROCHAINE REUNION**  
**mardi 13 janvier 2005**  
**17h30 dans les locaux de l'UPIA**

**Groupe de travail Agro-Industries  
de l'Union Patronale Interprofessionnelle d'Armor (UPIA)**

**Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2005**

---

**Présents :**

AMICE Jean-Jacques	AMICE SOQUET
ANGOILLANT Anne-Françoise	ADC DEVELOPPEMENT
BEAUVARGER Louis	Animateur
BLAIS Christian	T.S.C.I.
BRANDELET Michel	NEOLAIT SAS
BRETON Alexandra	Union Patronale (UPIA)
CARIMALO Jacques	CARIMALO CONSTRUCTIONS
CORNEC Jean-Yves	LE GOUESSANT
DECLEY Philippe	CCI 22
HAMEON Frédéric	HAMEON SAS
LE COQ Dominique	CHAMBRE D'AGRICULTURE
LE POTTIER Francis	BRIOVIANDE
MEGRET Emmanuel	Union Patronale (UPIA)
MEURIOT Thierry	JEAN STALAVEN SA

- **Accueil des nouveaux membres, rappel du contexte de création de ce groupe par l'Union Patronale et élargissement à la commission Agro-alimentaire de la CCI**

Le 22 mars dernier, pour faire suite à une rencontre avec le Préfet des Côtes d'Armor qui souhaitait un interlocuteur patronal de la filière Agro-alimentaire, le Comité Directeur de l'UPIA a décidé la création de ce groupe de travail, comprenant certes des représentants des industries agroalimentaires, mais aussi les acteurs associés, et ceci pour analyser et agir globalement sur les enjeux économiques et sociaux locaux.

Le groupe Agro-Industries créé par l'Union Patronale et la commission Agroalimentaire de la CCI, ont décidé de se rapprocher en un même groupe de travail.

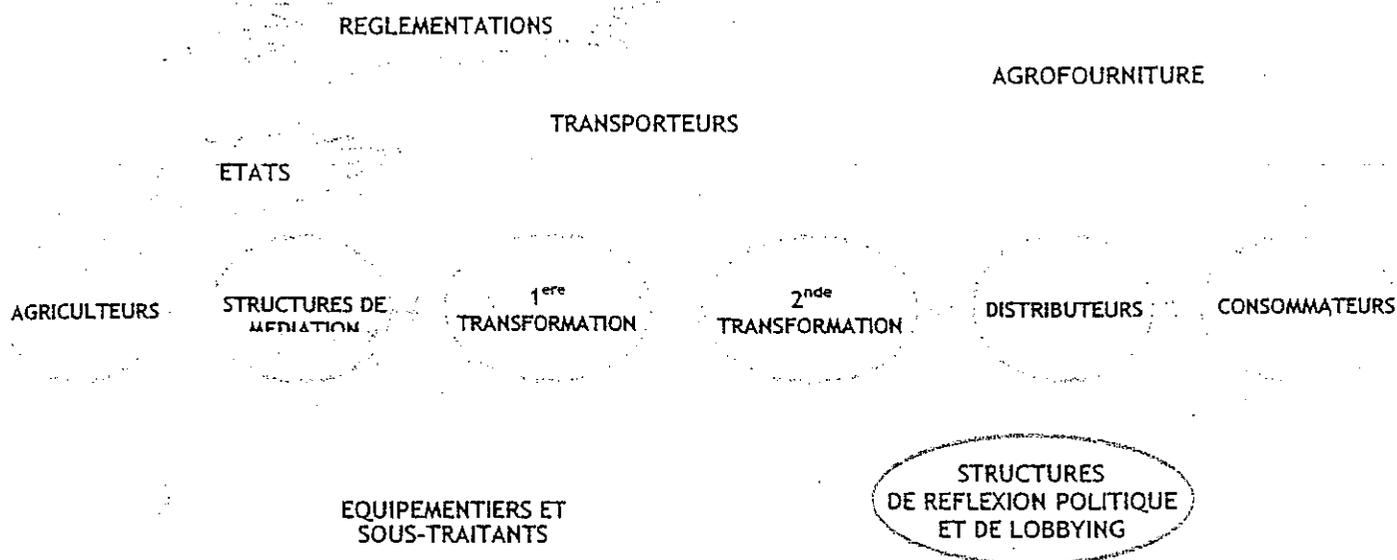
Les nouveaux membres accueillis sont :

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| ▪ ANGOILLANT Anne-Françoise | ADC DEVELOPPEMENT      |
| ▪ BRANDELET Michel          | NEOLAIT SAS            |
| ▪ CARIMALO Jacques          | CARIMALO CONSTRUCTIONS |
| ▪ CORNEC Jean-Yves          | LE GOUESSANT           |
| ▪ DECLEY Philippe           | CCI 22                 |

Ce groupe de travail a pour objectif d'identifier les enjeux et les problématiques de la filière Agro-industrie, afin de définir les actions à mettre en œuvre.

➤ **Présentation du synoptique de travail**

Vous est rappelé ici le synoptique, adopté lors des précédentes réunions, et qui fût soumis aux nouveaux membres du groupe.



Les axes de réflexions et d'actions évoqués lors des débats sont repris ici selon le synoptique adopté.

➤ **Relations entre consommateurs et distributeurs**

Il apparaît nécessaire de clarifier l'offre et la promouvoir.

➤ **La transformation**

De plus en plus, la transformation subit les coûts, qu'ils soient de revient, sociaux, environnementaux ou liés aux matières premières. Se surajoute aux problématiques existantes, la spirale de la baisse rapide des prix dans la grande distribution, favorisé par l'accord du 17 juin 2004.

Parallèlement, on observe un retour aux produits basiques dans l'agro-alimentaire. Les productions semblent moins différenciées, entraînant une diminution de valeur ajoutée.

Quelques axes de progrès se dégagent, parmi lesquels, l'innovation, la recherche et le développement ainsi que la segmentation du marché mais aussi le regroupement et la restructuration.

Enfin, la transformation peine à recruter de la main d'œuvre qualifiée, adaptée à l'évolution des techniques, à la traçabilité, à la qualité. Il est donc nécessaire de communiquer sur les métiers de l'agroalimentaire, développer l'alternance et les outils de formation dans les Côtes d'Armor.

➤ **Les structures de médiation**

S'unir et communiquer sur les rôles et savoir-faire de chacun

➤ **L'agriculteur**

Il y a une baisse régulière des exploitations de 3% depuis plusieurs années. Il apparaît essentiel de susciter la combativité des agriculteurs, pour les aider à s'adapter et non pas de tenir un discours alarmiste et porteur de désespoir.

Parallèlement, la production agricole se restructure depuis environ 20 ans, réalisant ainsi des économies d'échelle. Par contre, les structures qui lui sont périphériques (l'agrofourniture et le transport par exemple) ne se rationalisent pas, entraînant des coûts trop élevés pour les agriculteurs et donc une compétitivité moindre.

Enfin, pour augmenter leur compétitivité, les agriculteurs doivent investir dans des outils plus performants, investissements bloqués ou retardés par manque de trésorerie, de visibilité, mais aussi par manque de soutien des banques. Le système apparaît donc comme bloqué pour obtenir une baisse de coûts.

➤ **Transporteurs**

Innover face à la concurrence européenne

➤ **Equipementiers et sous-traitants**

S'ouvrir à l'international avec des prestations innovantes

➤ **Etats**

Peser sur les négociations OMC / UE

➤ **Réglementations**

Alléger et regrouper les référentiels

➤ **Structures de lobbying**

Regrouper les lieux de réflexion et choisir de capitaliser les efforts sur 1 à 2 ans pour faire face aux adaptations inévitables.

**Objectif global :** Un projet commun à définir au profit de l'ensemble des acteurs de la filière, afin de générer de la valeur ajoutée pour tous les acteurs.

**Condition sine qua non :** L'ensemble des acteurs de la filière doit avancer conjointement et dans un même temps.

**Première action possible :** la mutualisation des moyens sur des GIE d'achat, des actions à l'export, des centres de formations, de la veille technologique par exemple.

Est jointe à ce compte rendu une matrice de travail qui nous permettra, lors de la prochaine réunion, de débattre du plan d'actions à venir ; dans la mesure de vos possibilités, à nous transmettre avant le vendredi 4 février, pour la préparation de la prochaine réunion.

Une fois de plus, il a été fait état en fin de séance du dossier préparatoire du pôle de compétitivité agro-alimentaire pour la Bretagne, piloté par la COCEB, l'ABEA et placé sous l'animation d'un comité de pilotage.

**PROCHAINE REUNION**  
**mardi 10 février 2005**  
**17h30 dans les locaux de l'UPIA**

**Groupe de travail Agro-Industries  
UPIA - CCI**

**Compte rendu de la réunion du 10 février 2005**

---

**Présents :**

AMICE Jean-Jacques	AMICE SOQUET
ANGOUILLANT Anne-Françoise	ADC DEVELOPPEMENT
BEAUVERGER Louis	Co-Animateur
BRANDELET Michel	NEOLAIT SAS
BRETON Alexandra	Union Patronale (UPIA)
CARIMALO Jacques	CARIMALO CONSTRUCTIONS
CORNEC Jean-Yves	LE GOUESSANT
DECLEY Philippe	CCI 22
LE COQ Dominique	CHAMBRE D'AGRICULTURE
LEGOUX Jean-Michel	ZOOPOLE DEVELOPPEMENT
LE MEN Emmanuel	LE MEN SA
LE POTTIER Francis	BRIOVIANDE
MEGRET Emmanuel	Union Patronale (UPIA)
MEURIOT Thierry	JEAN STALAVEN SA / Animateur

Lors de cette réunion, Louis BEAUVERGER a passé le témoin à Thierry MEURIOT pour l'animation du groupe.

- Synthèse des principaux points abordés lors des précédentes réunions (Thierry Meuriot)

## **Le contexte agro-alimentaire Breton (constats et actions)**

---

- » Déficit de valeur ajoutée
- » Déficit d'image
- » ABEA
- » Pôle de compétitivité
- » PASED
- » Groupe de travail UPIA / CCI

Dans le tableau ci-dessous, les taux de valeur ajoutée pour les entreprises agroalimentaires bretonnes, par secteurs.

Données comptables des entreprises agroalimentaires  
Source : AGRESTE

	Chiffre d'affaires (millions d'€)	Taux de valeur ajoutée (%)	Investissement / valeur ajoutée %
Industrie des viandes	8 511,2	15,36	14,23
Industrie du poisson	1 068,7	19,83	12,64
Industries des fruits et légumes	714,3	22,42	24,28
Industrie laitière	2 515,3	7,12	31,75
Fabrication d'aliments pour animaux	2 472,5	9,88	12,86
Autres industries alimentaires	967,5	22,31	18,34
Ensemble des IAA de 20 salariés (Bretagne)	16 249,5	14,27	16,37
Ensemble des IAA de 20 salariés (France)	124 259,4	18,94	15,4

## Déficit de valeur ajoutée

- Beaucoup de 1ère transformation
- Peu de marques nationales puissantes
- Conséquences
  - Dépendance à la GMS forte et donc visibilité et marges faibles
  - Peu de moyens R&D, logistiques, qualité, RH qui pénalise encore les points ci-dessus
  - Difficulté à valoriser les hommes

Source : Agreste, 2014

## Déficit d'image

- En raison des points évoqués ci-dessus,
- Image marquée par la 1ère transformation (pénibilité et relations sociales)
- Conséquences
  - Manque de qualification
  - Difficulté de recrutement de « haut potentiel »
  - Difficulté de recrutement « tout court »

Groupe de travail : IAA / FIA / réunion du 04/02/2015

## État

Partenariat national pour les industries agro-alimentaires (PNDIAA)

Pour la Bretagne, mise en place d'un programme d'aide de 2 M€ pour l'innovation (projet entre entreprises en centres de recherches)

Pôle compétitivité (appel d'offre en cours)

### Le PNDIAA (présenté par Jean-Michel LEGOUX - ZOOPOLE DEVELOPPEMENT)

Ce projet fût initié par Monsieur Gaymard, alors Ministre de l'Agriculture, en visite au SPACE, par la promesse d'un million d'Euros pour l'innovation dans les Industries Agro-Alimentaires, somme doublée par le Conseil Régional. Par cet appel à projets, l'objectif est de faire collaborer les entreprises avec les centres de recherche sur des projets innovants.

Avec une échéance au 15 mars 2005, il faut rapidement inciter les entreprises à postuler, en déposant auprès de la Préfecture de Région leurs « fiches-projets synthétiques ». Zoopôle Développement et le CEVA peuvent être en appui méthodologique.

A noter :

- Certains libellés sont très ouverts, alors que d'autres sont très obtus et semblent déjà ciblés pour des projets existants et connus.
- Au vu des délais, il paraît difficile pour les entreprises qui ne sont pas déjà dans une démarche de projets innovants de répondre à cet appel d'offres.
- Les projets qui seront refusés par les experts nationaux désignés par le Ministère de l'Agriculture, seront réexaminés au niveau du Conseil Régional de Bretagne.

### Les pôles de compétitivité

L'appel à projets pour les pôles de compétitivité nationaux a été lancé le 25 novembre 2004 par Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Economie et des Finances. Aujourd'hui, 273 dossiers sont en préparation, 3 pour la Bretagne.

Dans le PASER, Madame Malgorn, Préfète de la Région Bretagne, définissait 3 pôles de compétence pour la région :

- Les nouvelles technologies (Rennes, Lannion, Brest), avec une forte mobilisation de l'Etat et des élus,
- Le pôle mer autour de Brest et Lorient, regroupant l'offshore; l'océanographie et la valorisation des produits de la mer,
- L'agroalimentaire, pour lequel la COCEB et l'ABEA ont été mandatées. Cependant, on observe une collision avec la démarche de Ouest-Atlantique, mais aussi des tensions non-officielles résultant des différences entre ce qu'attendait le Ministère, c'est-à-dire un pôle « lait » pour la Bretagne, et le projet actuel qui comprend 3 thématiques transversales (sécurité alimentaire, nutrition et nouvelle formulation des aliments et ingrédients).

Pour le pôle de compétitivité agroalimentaire, ce dossier est porté par les industriels et non par les laboratoires. Actuellement, les entreprises sont sollicitées pour des lettres d'intention, afin qu'elles participent en 2<sup>nd</sup>e phase et 80 fiches-projets sont remontées aux rédacteurs.

En juin prochain, les pôles seront décidés. Se pose la question de leur nombre et de leur vocation (internationale ou nationale). Pour la Bretagne, aura-t-on plusieurs pôles retenus ? Quelle dimension auront-ils ? Une chose est sûre, le calendrier est très court, les dossiers devant être déposés avant le 21 février. Nous sommes donc en train d'écrire en 2 mois ce que l'on fera dans les 10 prochaines années.

Pour ce qui est des Côtes d'Armor et plus particulièrement du Pays de Saint-Brieuc, le Zoopôle a développé une des 50 plates-formes technologiques de France, associant lycées, universités et industriels, avec la volonté d'élargir à d'autres partenaires du département, même si initialement, cette plate-forme, qui vise une labellisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, avait vocation à favoriser localement une meilleure visibilité des ressources techniques et des compétences.

## Pôle de compétitivité

- Une démarche Bretonne
  - Une démarche Ouest Atlantique
- La réponse à l'appel d'offre devra être finalisée le 28 février

Source : Brest, CCI, Région Bretagne et CCI 22

D'autres actions sont également en cours :

## ABEA

- Logistique
- Prévention des TMS
- Ressources humaines (gestion des compétences, méthodes et outils clés sur l'intégration, EAP, ...)
- Management qualité
- Valorisation des déchets (CCI 22)

Source : Brest, CCI, Région Bretagne et CCI 22

## PASED

Plan d'action stratégique du département contenant une action intitulée :

« Le développement de la compétitivité des IAA »

Mise en place d'indicateurs sur le suivi de la compétitivité des Côtes d'Armor et l'évolution des ressources humaines

Ce PASED a pour objectif principal d'aider les entreprises à faire de la valeur ajoutée, la valeur ajoutée ayant dans ce projet une définition discutable.

Le groupe de travail UPIA / CCI

## Groupe de travail UPIA / CCI

Objectif « mis à jour » :

Définir les *actions concrètes*, pragmatiques en *cohérence*, autant que faire se peut, avec les niveaux nationaux, régionaux, départementaux et les services de l'état.

## Groupe de travail UPIA / CCI

- Proposition d'évolution
- Social : UPIA (constat d'un manque patronal IAA dans le département)
- Économique : Commission Agro CCI 22 en cohérence et relais avec ABEA
- Environnement : Commission Environnement CCI (Frédéric Haméon) sachant que la CCI 22 est en lien avec ABEA sur ce thème
- Thierry Meuriot serait le lien ABEA/CCI 22/UPIA

Document de travail - non diffusé

## Groupe de travail UPIA / CCI

- Le point à date :
- Synoptique de la filière (cf. CR du 13 janvier 2004)
- Détermination des problématiques, enjeux et axes de progrès pour les différents acteurs (cf. CR du 30 novembre 2004)
- Synthèse à faire individuelle (priorisation) sur les axes développement durable (économique, social, et environnement)

Document de travail - non diffusé

Aujourd'hui, trois organisations que sont l'UPIA, l'ABEA et la CCI 22 réfléchissent aux problématiques du secteur agroalimentaire et aux actions concrètes à mener. Il est donc nécessaire de mettre en cohérence les différentes démarches pour éviter les redondances.

Par rapport au développement durable et à ses trois thématiques,

- Économique : le groupe UPIA/CCI, au terme de la réunion du 17 mars (voire une réunion de plus) focalisera sur les questions économiques de la filière Agro-Industrie (valeur ajoutée, image...) après la finalisation du diagnostic et définition des plans d'actions via la matrice. Thierry Meuriot assurera la liaison avec l'ABEA.
- Environnement : La CCI22 est chef de projet et pilote par rapport à l'ABEA, avec un appui de l'UPIA par le programme BE+. La partie environnement sera traitée dans la commission environnement pilotée par Frédéric Haméon.
- Social : Aucune instance sociale patronale des Industries Agro-Alimentaires n'existe dans le département. Sur ce champ du dialogue social territorial, l'UPIA piloterait une « commission sociale patronale » et une CPTÉ (Commission Paritaire Territoriale de l'Emploi des IAA). Emmanuel Mégret doit soumettre au comité directeur de l'UPIA la création de cette commission qui tiendrait lieu de « branche professionnelle virtuelle des IAA » dans les Côtes d'Armor.

De façon plus générale, les différentes instances doivent échanger et dialoguer pour rationaliser les différents groupes de travail et passer à la concrétisation dans l'action. Il importe d'informer les élus et le monde associatif sur l'importance du lien d'interdépendance entre agriculture et IAA.

Il est prévu un échange CCI/Chambre d'Agriculture pour une meilleure mise en valeur des IAA du département lors du prochain salon TERRALIES.

Est jointe à ce compte rendu une matrice de travail qui nous permettra, lors de la prochaine réunion, de débattre du plan d'actions à venir. Dans la mesure de vos possibilités, nous vous demandons de nous retourner la matrice complétée pour la préparation de la prochaine réunion (FAX : 02 96 62 01 37 ; EMAIL : alexandrabreton.upia@wanadoo.fr).

**PROCHAINE REUNION**  
**mardi 17 mars 2005**  
**17h30 dans les locaux de l'UPIA**

**Articulations des problématiques, enjeux, axes de progrès et plans d'actions  
selon le triptyque du développement durable\***

	Problématiques	Enjeux	Axes de progrès	Plan d'actions
<b>Economique</b>				
<b>Social</b>				
<b>Environnement</b>				

\* développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable

Groupe de travail Agro-Industries  
UPIA - CCI

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2005

---

**Présents :**

AMICE Jean-Jacques  
BEAUVERGER Louis  
BRANDELET Michel  
BRETON Alexandra  
CORNEC Jean-Yves  
DECLEY Philippe  
DESPLAT Bertrand  
JEHAN Olivier  
LEGOUX Jean-Michel  
LE MEN Emmanuel  
LE POTTIER Francis  
MEGRET Emmanuel  
MEURIOT Thierry

AMICE SOQUET  
  
NEOLAIT SAS  
Union Patronale (UPIA)  
LE GOUESSANT  
CCI 22  
CELTARMOR  
SOLANE  
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT  
LE MEN SA  
BRIOVIANDE  
Union Patronale (UPIA)  
JEAN STALAVEN SA / Animateur

➤ Validation des décisions prises lors de la dernière réunion du 10 février 2005

Rappelons ici que les problématiques de la filière agro-industries ont été analysées et étudiées suivant le triptyque du développement durable :

- *Social* : A été décidé de créer à l'Union Patronale une « commission sociale patronale » des IAA des Côtes d'Armor, avec :
  - une configuration paritaire, pour dialoguer avec les syndicats de salariés spécifiques « agroalimentaire », ouverts à une discussion départementale,
  - une configuration patronale, pour échanger entre chefs d'entreprises du secteur IAA de politique salariale, de formation, de mobilité interne/externe, de santé/sécurité au travail ... (première réunion courant juin - groupe à constituer)
  
- *Economique* : La configuration actuelle de la commission Agro-Industries, mixte UPIA-CCI, focalisera ses travaux, dès la prochaine réunion, sur les questions économiques de la filière. Concernant l'ABEA, Thierry Meuriot assurera la liaison. Les réunions se dérouleront dans les locaux de la CCI.
  
- *Environnement* : Les questions et les problématiques environnementales, soulevées lors des travaux de ce groupe, seront transférées à la commission mixte UPIA-CCI Environnement, pilotée par Frédéric Haméon et Philippe Le Gall.

➤ Derniers échos sur le projet de pôle de compétitivité Agroalimentaire breton

Cette candidature semble mal engagée, alors que celle du pôle image et réseaux progresse. Cependant, le contenu technique de ce projet étant bien reconnu par la région, JY Le Drian souhaite capitaliser sur ce travail pour donner des suites en Bretagne.

> Retour sur le colloque de l'ADRIA du 2 février 2005, « La Bretagne et l'évolution des modèles alimentaires » (F. Le Pottier)

Premier fait marquant de ce colloque important, bien que l'agroalimentaire soit une filière essentielle à l'économie bretonne, seulement 80 entreprises du secteur avaient fait le déplacement pour décrypter le contexte mondial et les attentes des consommateurs, avec de grands absents comme la filière viande porcine et la grande distribution.

Comment la France et plus particulièrement la Bretagne se positionneront-elles dans les échanges mondiaux futurs, connaissant leurs grandes capacités d'importation mais à contrario leurs faibles capacités d'exportation ? Face à des pays comme la Nouvelle-Zélande pour les produits laitiers, l'Argentine et le Brésil pour la viande bovine, la Thaïlande et le Brésil pour la volaille et les pays du sud pour les fruits et légumes, promus chacun pour leur secteur à un avenir majeur, quelle place trouvera ou gardera la Bretagne dans ces échanges, considérant aujourd'hui que ces pays, nettement moins chers sur leurs productions, n'ont pas encore franchi le cap de l'automatisation ?

Face à l'inertie de la grande distribution quant à la détection des attentes des consommateurs, considérant les réelles difficultés à créer et à développer une image, une notoriété, des marques pour les agro-industries bretonnes, comment échapper à cette place de « sous-traitant » qu'impose la grande distribution par l'augmentation des productions de Marques De Distributeurs et des pressions sur le prix ?

La réponse est sûrement, pour partie, dans le développement d'une dynamique de filière, dans l'innovation pour rattraper le déficit de valeur ajoutée, actions à inscrire à l'échelle régionale, dans un objectif à moyen / long terme.

> Définition des actions à mener

L'objectif, à la création de ce groupe, fut la mise en œuvre d'actions pour la filière agro-industries. Dans ce contexte, des actions pragmatiques et réalisables sont à définir.

Cf. le tableau page suivant pour la synthèse des plans d'actions envisagés par les participants (à valider et préciser lors de la prochaine réunion).

Un groupe restreint (P. Decley, B. Desplat, E. Megret, T. Meuriot et JM. Legoux) se réunira avant la prochaine réunion pour travailler sur une proposition concrète de plan d'actions.

## PROCHAINE REUNION

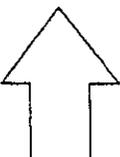
**Mercredi 8 juin 2005**  
**17h30 dans les locaux de la CCI**

## Articulations des problématiques, enjeux, axes de progrès et plans d'actions selon le triptyque du développement durable\*

	Problématiques	Enjeux	Axes de progrès	Plan d'actions
<b>Économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas de visibilité sur le moyen terme (voire le court terme) en raison de la volatilité des marchés</li> <li>▪ Diminution des marges très forte (Hard Discount, MDD, 5 clients de la GMS)</li> <li>▪ Augmentation des coûts liés aux contraintes réglementaires et aux attentes des clients</li> <li>▪ Compétitivité insuffisante dans la production bretonne et compétitivité globale de la filière</li> <li>▪ Manque de valeur ajoutée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pérennité des entreprises</li> <li>▪ Investissements et donc emplois sur toute la filière</li> <li>▪ Réduction des effectifs et des dépenses de R&amp;D, formation ou marketing ce qui accélère le cercle « vicieux »</li> <li>▪ Manque de confiance du consommateur</li> <li>▪ Eduquer le consommateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De vraies stratégies de moyen/long terme (ex : lancer une marque)</li> <li>▪ Améliorer la visibilité</li> <li>▪ Réduction « Intelligente » des coûts (organisation,...)</li> <li>▪ Renforcer les réseaux d'échange</li> <li>▪ Prendre exemple sur les plus performants</li> <li>▪ Meilleure concertation et communication entre les maillons de la filière</li> <li>▪ Faire évoluer les produits vers plus de différenciation</li> <li>▪ Innovation</li> <li>▪ « Concentrer » l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariat avec la GMS, par exemple pour obtenir les données consommateurs et les analyser</li> <li>▪ Mutualisation des compétences entre IAA non concurrentes voire concurrentes : groupement d'achat, formation, innovation</li> <li>▪ Conserver des centres de décisions et des entreprises à capitaux « stables » dans le 22 ou la région</li> <li>▪ R&amp;D, packaging, publicité...</li> <li>▪ Communication sur les produits, les process, la sécurité alimentaire, l'origine des produits</li> <li>▪ Aller chercher à l'export les marchés que l'on perd en France</li> <li>▪ Protéger l'homogénéité de la filière</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés de recrutement des entreprises (tous profils)</li> <li>▪ Difficultés de recrutement des écoles</li> <li>▪ Perte de la culture d'entreprise et de la valeur travail</li> <li>▪ Hausse des coûts salariaux</li> <li>▪ Manque d'attractivité des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Performance économique</li> <li>▪ Préservation des savoirs-faire</li> <li>▪ Postes non pourvus pénalisant la production</li> <li>▪ Dégradation de la valeur ajoutée</li> <li>▪ Turn-over</li> <li>▪ Maîtrise des rémunérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revaloriser la filière, les IAA et leurs métiers</li> <li>▪ Améliorer la compréhension par les salariés du fonctionnement de la filière</li> <li>▪ Visibilité sur les métiers des IAA et les potentiels de carrière</li> <li>▪ Dialogue social territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communication sur les métiers (salon des étudiants, rencontres ...) et revaloriser les métiers</li> <li>▪ Formations construites entre les IAA du 22</li> <li>▪ Partenariats avec centres de formation, écoles</li> <li>▪ Partage sur les pratiques salariales (participation, intéressement)</li> <li>▪ Management des compétences (initié par l'ABEA : à décliner dans le département)</li> <li>▪ Connaissance par les salariés de la filière et de leur entreprise</li> <li>▪ Plan de formation</li> <li>▪ Santé au travail</li> </ul>

\* développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable

DOCUMENT  
INTERNE  
NE PAS  
REFUSER A  
L'EXTERIEUR DE  
L'ACCI



# PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AGRO ALIMENTAIRE

## DU 08 JUIN 2005

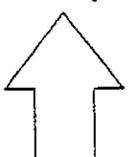
Présents : JM LE GOUX – JY CORNEC – B. DESPLATS – E.MEGRET – D. LE COQ – Ph. DECLEY  
Absents, Excusés :

Ordre du jour : Relecture et validation du dernier compte rendu –  
Travail à partir du document de synthèse, des plans d'actions  
Définitions de trois actions prioritaires  
Points divers  
Prochaine commission

OBJET	PROPOSITIONS	QUESTIONS A SOUMETTRE BUREAU
Validation du dernier compte rendu Point sur les Terralies	OK pour tout le monde.  D. LE COQ fait part des premières impressions. 25 000 visiteurs comme l'édition 2004, 48 % de visiteurs sont non agricoles ou para agricole. Salon mature quant à l'organisation, bonne impression des exposants. Intérêts de la conférence du mercredi : présence de 250 personnes et nouvelle image de l'agro donnée par les thèmes abordés. D. LE COQ insiste sur l'intérêt de montrer le lien entre l'agriculture et l'agro alimentaire, l'intérêt de cette vision filière, de l'importance de la filière, ce qui permettra de valoriser les métiers. – prochaine édition des Terralies les 27 et 28 mai 2006.	

<p>Définitions des actions</p>	<p><b>Intervention de Bertrand Desplats.</b>  A partir de l'analyse du tableau des actions, Bertrand Desplats explique qu'il est possible de trouver un projet fédérateur reprenant une ou plusieurs actions identifiées, comme pouvant contribuer à faire évoluer la situation des entreprises. En reprenant le travail de la commission d'En Avant de Guingamp, qui a lancé l'idée des produits dérivés, produits sous licence, Chips, madeleines, café qui ont intéressé les distributeurs Leclerc, Système U, Géant, Carrefour et Intermarché.  Il pense que la relation nouée avec ces distributeurs pourrait faciliter le développement de produits nouveaux et il émet l'idée de la création d'un laboratoire test in vivo pour présenter dans des magasins test du département des produits nouveaux.  En effet, les entreprises du département n'ont pas les moyens de se payer des tests comme les panels Nielsen, Secodip. Or, sans ces tests il est très difficile de présenter des produits aux centrales d'achats.  Avec les tests menés en local avec une grille d'analyse et une sélection rigoureuse des produits, il serait possible de s'appuyer sur les résultats obtenus pour ouvrir plus facilement les portes des centrales. Cela impliquerait également les enseignes qui veulent se différencier du hard discount et qui cherchent de nouveaux produits.  Ce projet offre d'autre part, l'avantage d'être innovant dans son concept et doit permettre de communiquer positivement sur la filière, sans trop de moyens, et contribuer à améliorer l'image des IAA.  Il répond aux intérêts de chacun, entreprises, CCI, UPIA, il permettrait de développer un partenariat souhaité depuis longtemps avec la GMS. Il permet de balayer plusieurs thèmes évoqués dans le tableau de synthèse des actions à mener : innovation, packaging, communication, etc....  <b>Les prochaines étapes :</b>  1<sup>ère</sup> étape : Rencontre des directeurs de GMS du 22 par Monsieur MEURIOT et B. DESPLAT.  2<sup>ème</sup> étape : définition des moyens : structure d'accueil, temps animateur, moyens financiers.  3<sup>ème</sup> étape : création d'un groupe de travail, chargé de fixer les critères d'acceptation de produits, les critères d'analyse de performance.  4<sup>ème</sup> étape : rencontre avec les directeurs nationaux pour les intégrer à la démarche.</p> <p>La commission donne son accord pour que Monsieur MEURIOT et B. DESPLATS rencontrent les enseignes pour tester l'idée.  Il restera dès que le projet aura été affiné, à faire le tour des financiers possibles.</p>
<p>PROCHAINE REUNION</p>	<p>Le 4 SEPTEMBRE 2005 à 17 H 30 à la CCI. Bertrand DESPLATS rédige un document de présentation du concept.</p>

DOCUMENT  
INTERNE  
A NE PAS  
DIFFUSER A  
L'EXTERIEUR DE  
LA CCI

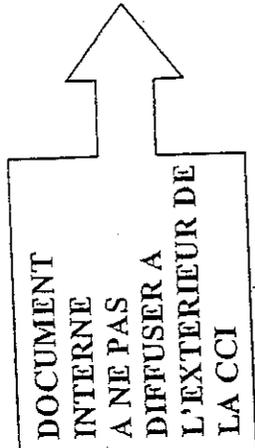


**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AGRO-ALIMENTAIRE**  
**DU 04 OCTOBRE 2005**

Présents : Messieurs MEURIOT, AMICE, FONTENEAU, SIMON, LE POTTIER, MEGRET, LE GOUX; DECLEY  
Absents, Excusés :

Ordre du jour :

OBJET	PROPOSITIONS	QUESTIONS A SOUMETTRE BUREAU
Rencontre des industriels avec le CDJA	Le 5 Octobre 2005 une première ! donc très intéressant, - compte rendu à la prochaine commission.	
Point sur les Terralies	Fortte attente vis à vis des IAA. Leur présence est fortement souhaitée mais prévoir une forme plus ludique avec présentations des produits et dégustations. Prévoir un comité technique CCI - ZOOPOLE - STALAVEN + d'autres entreprises - Faire appel à candidature.	Prévoir dans le budget 2006 une participation CCI
Vaorial - Pole de compétitivité labellisé -	Le 20 Octobre, Assemblée Générale de Valorial qui précède l'Assemblée Générale de l'ABEA. A suivre les orientations et les actions à venir.	
Revalorisation de l'image des IAA	Projet porté par l'ABEA intéressant : visite de professeurs dans les entreprises, pour changer leur vision de l'agroalimentaire. Se rapprocher de l'ABEA pour décliner l'action sur le 22. A rapprocher des actions du groupe UPIA - choc démographique.	
Cité des Métiers	Transférée sur le site du Zoopôle avec un espace exposition géré par le CNAM sur les métiers.	
Projet Innovation produits	Reprendre les fiches métiers de l'AGEFAFORIA (voir site AGEFAFORIA). Rédaction du projet par B. DESPLATS, Thiery MEURIOT, M. FONTENEAU puis présentation aux distributeurs, aux financeurs - recherche d'une structure d'accueil pour le chargé de mission	La CCI peut elle être la structure d'accueil ?
	<b>Prochaine commission le 24 NOVEMBRE 2005 à 18 HEURES à la CCI</b>	



**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION IAA**  
**DU 24 NOVEMBRE 2005**

Présents : Messieurs MEURIOT, DESPLAT, JEHAN, CORNEC, LE COQ, LE GOUX, MEGRET, DECLEY

Absents, Excusés : Messieurs SIMON, LE POTIER, AMICE.

Ordre du jour : Opération test produits nouveaux

OBJET	PROPOSITIONS	QUESTIONS A SOUMETTRE BUREAU
RAPPEL	<p>La commission travaille sur un projet consistant à pallier les difficultés des entreprises à proposer leurs nouveaux produits aux centrales d'achats (voir doc joint).</p> <p>La proposition consisterait à proposer aux GMS locales de tester en réel de nouveaux produits, de faire des analyses et forts de résultats, de proposer aux centrales de référencer ces nouveaux produits.</p> <p>Il faudra recruter un animateur chargé de suivre les produits en rayon et d'effectuer les relevés et le réassort. Le budget prévisionnel (à affiner) sera de l'ordre de 80 à 100 000 euros par an. Le financement viendra des entreprises mais aussi des financeurs publics (Conseil Général, CCI ...) qu'il faudra solliciter.</p> <p>Pour la prochaine commission, établir un budget prévisionnel, la liste des entreprises du département qui pourraient être concernées..</p> <p>Deux groupes de travail sont à constituer un pour définir la structure d'accueil, ses participants, son rôle, etc..., le second pour définir la méthodologie.</p> <p><a href="http://www.cotesdarmor.cci.fr/Extranet_elu/docs/projet_test_de_produit_UPIA.ppt">http://www.cotesdarmor.cci.fr/Extranet_elu/docs/projet_test_de_produit_UPIA.ppt</a></p>	
	<p align="center"><b>La prochaine commission aura lieu le 8 FEVRIER 2006 à 18 Heures</b></p>	

## **ANNEXE 2**

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Séance du 12 septembre 2005

L'an deux mil cinq

L'Assemblée Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor,

Légalement convoquée, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DAHER.

Etaient présents :

Mmes AMIOT, DEMOREST, GUILLOU, MARTIN  
MM. AMICE, BOIVIN, BLANSCHONG, BOUET, CROCHETTE, DIOURON,  
CORNEC, DAHER, ESNAULT, FUAN, GALAS, GUEZENOC, GUINARD,  
JACQUES, LAMBERT, LE BOURHIS, LE DU, LE GALL, LECOMTE,  
LERAT, MORGAND, PLASSART, SAUER, SOTO, SOLO, TOUPIN,  
VERHAGUE

Absents, excusés :

Mmes CASTEL, DOURY,  
MM. BERTHOUX, BOULBAIN, CADOREL, CARIMALO, CHAUMET,  
COUAPULT, EFFLAM, LABBE, LE GUENNEC, MEURIOT, NICOL,  
PERRAULT, PICOU, REMIN, ROUILLARD, SPENLHAUER, THOMAS

A la suite du contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes auprès de la CCI22, est apparu un certain nombre de constats et des mesures ont été conseillées. Aussi, il est proposé la délibération suivante :

- Les élus titulaires doivent réactualiser systématiquement leurs déclarations d'intérêts avant chaque assemblée annuelle d'approbation des comptes de la CCI (modification à introduire dans le Règlement Intérieur de la CCI).
- Le Président de la commission de prévention des conflits d'intérêts a mandat pour réunir obligatoirement la commission au moins une fois par an. Cette commission analysera les dossiers y compris en l'absence de toute difficulté, et fera systématiquement un bilan annuel des éventuelles relations contractuelles entre les élus consulaires et la CCI. Elle devra également s'assurer que toutes les déclarations d'intérêts sont à jour. Il en sera rendu compte à l'assemblée générale (modification à introduire dans le Règlement Intérieur de la CCI).
- Pour respecter la règle de séparation entre la fonction d'ordonnateur et celle de comptable, Alain Le Roux n'a plus de délégation de signature du Trésorier, ses autres délégations de signature restant inchangées ; le Trésorier donne directement délégation de signature à Patrick Macé pour l'exécution des opérations spécifiques de vente en criée (modification à introduire dans le tableau des délégations de signature du Président et du Trésorier).
- Tous les états annexes seront fournis aux élus dans le cadre de l'approbation des comptes annuels, même si ces états portent la mention « NEANT » (modification à introduire dans le Règlement Intérieur de la CCI).

L'assemblée est appelée à approuver ces dispositions.

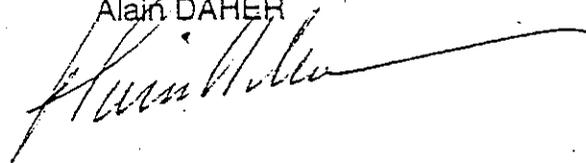
**Vote des membres :**

Membres en exercice....	50
Membres présents.....	31
Voix contre.....	0
Abstention.....	0
Voix pour.....	31

A l'unanimité, l'assemblée générale prend une délibération dans ce sens.

Fait à ST BRIEUC, LE 13 SEPTEMBRE 2005

Le Président,  
Alain DAHER



# ANNEXE 3

CCI Côtes d'Armor	Procédure ACHATS	Code : 33-01-01 Version 2
Rédacteur : Philippe SIMON	Vérificateur: Eric de RANCOURT	Validé par : CODIR Le

### Présentation

Cette procédure a pour objet de maîtriser l'ensemble des achats effectués auprès des fournisseurs extérieurs. Elle s'applique à l'ensemble des Services aux Entreprises (SAE) de la CCI des Côtes d'Armor. Elle a pour finalité d'assurer l'adéquation des achats à nos besoins dans le respect des prévisions budgétaires et du code des marchés publics. Elle décrit les différentes étapes depuis l'expression du besoin jusqu'à l'archivage de la facture après paiement du fournisseur.

### Nouveauté(s) de la version

- Ajout de l'Étape 10 – Archivage factures et documents liés.
- Ajout à l'étape 2.1 de la référence au mode opératoire MPPA en document associé.

### Étapes de la procédure

Étape 1	EXPRESSION DU BESOIN	Qui	Comment
	1 - Formalisation du besoin <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Enjeux</li> <li>▪ Avantages/Contraintes</li> <li>▪ Existe-il d'autres solutions (externes ou internes)</li> <li>▪ Prestataires identifiés</li> <li>▪ Délai de mise en œuvre</li> <li>▪ Estimation du coût</li> <li>▪ Financement</li> <li>▪ Disponibilité budgétaire</li> </ul>	demandeur	-Au-delà de 1600 € HT, rédaction d'une demande d'engagement de dépenses (cf. modèle en document associé) transmise au délégataire habilité par le Président à valider la commande conformément au tableau des délégations de signatures (Directeurs de Division et Directeur Général) Cette demande sera éventuellement accompagnée de toutes informations permettant de justifier le contenu de la demande.
	2 - Validation du besoin	Délégataire habilité	-Signature de la demande d'engagement de dépense ou accord via la messagerie interne assorti de commentaires éventuels.

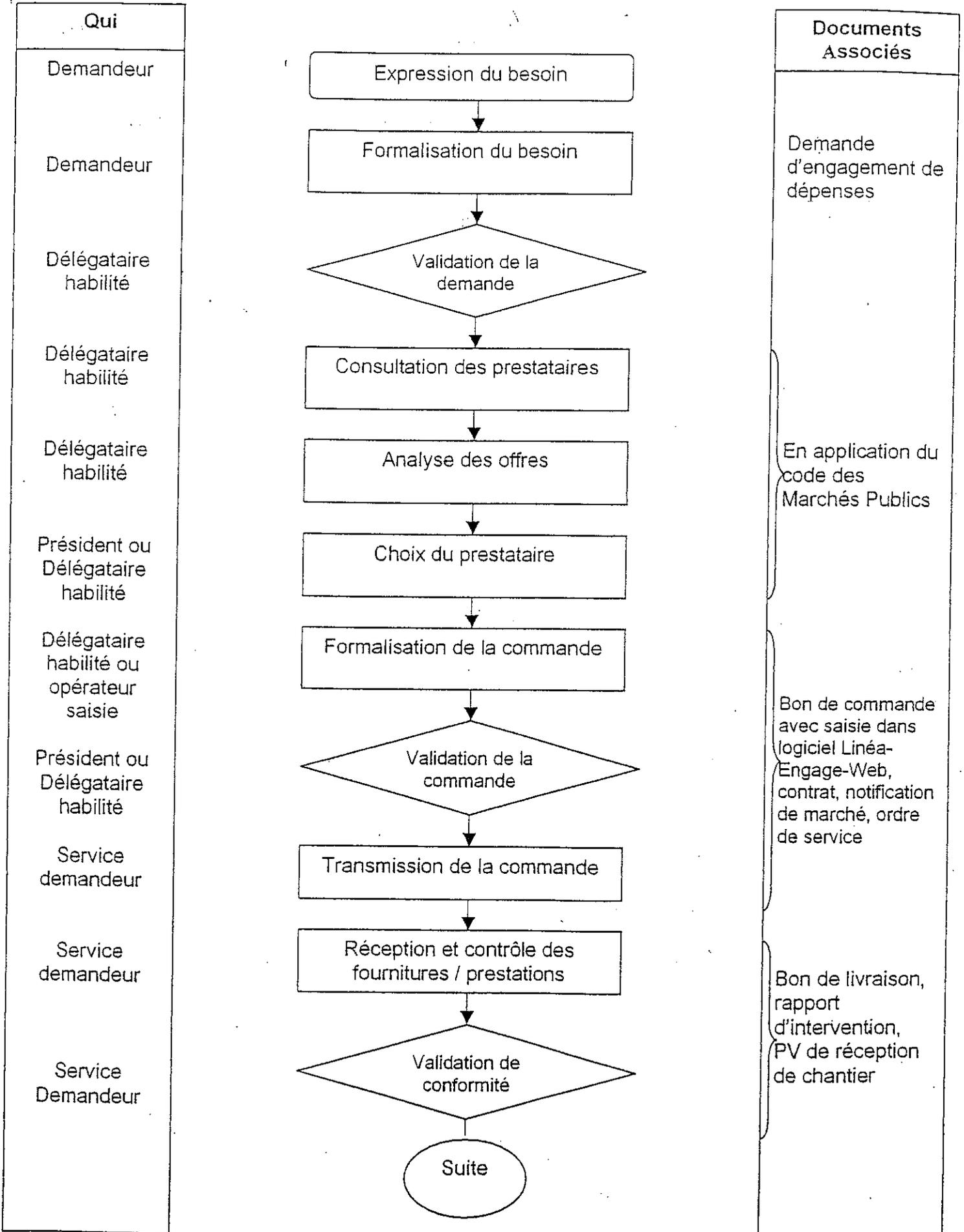
Étape 2	SELECTION DU PRESTATAIRE	Qui	Comment
	1 - Consultation des prestataires	Délégataire habilité	<b>En application du Code des Marchés Publics.</b> -Si la commande se rapporte à une catégorie de produits déjà identifiés chez un prestataire déjà sélectionné, conformément au CMP, l'étape de sélection n'est pas à effectuer. <b>Prestations évaluées :</b> -Entre 500 € HT et 4 000 € HT: consultation d'un minimum de trois prestataires. -Entre 4 001 € HT et 10 000 € HT: consultation d'un minimum de trois prestataires + avis public à concurrence dans la plate-forme de dématérialisation des marchés publics pilotée par l'ACFCI. -Entre 10 001 € HT et 90 000 € HT : idem § précédent + communication dans un journal d'annonces légales et/ou dans un organe de presse spécialisé adapté au secteur concerné. -Au-delà de 90 000 € HT: Procédure d'appel d'offre du Code des Marchés Publics (cf. mode opératoire MPPA en document associé)
	2 - Analyse des offres	Délégataire habilité	-Les phases de consultation et d'analyse peuvent être déléguées ou réalisées par un service interne compétent ou un tiers qualifié, mais reste de la responsabilité du délégataire habilité.
	3 - Choix du prestataire	Délégataire habilité avec ou sans avis de la Commission des Marchés	-Renseignement d'un <b>tableau comparatif de consultation</b> , accompagné de toutes informations permettant d'explicitier le choix. Ce document sera joint à la facture lors de la transmission de celle-ci à la comptabilité. (cf. <b>tableau indicatif de critères de choix des offres en document associé</b> ) -A partir de 10 000 € HT : Passage obligatoire en Commission d'Appel d'Offres (cf. art 11.2 du règlement intérieur de la CCI) pour avis, après analyse du service compétent.

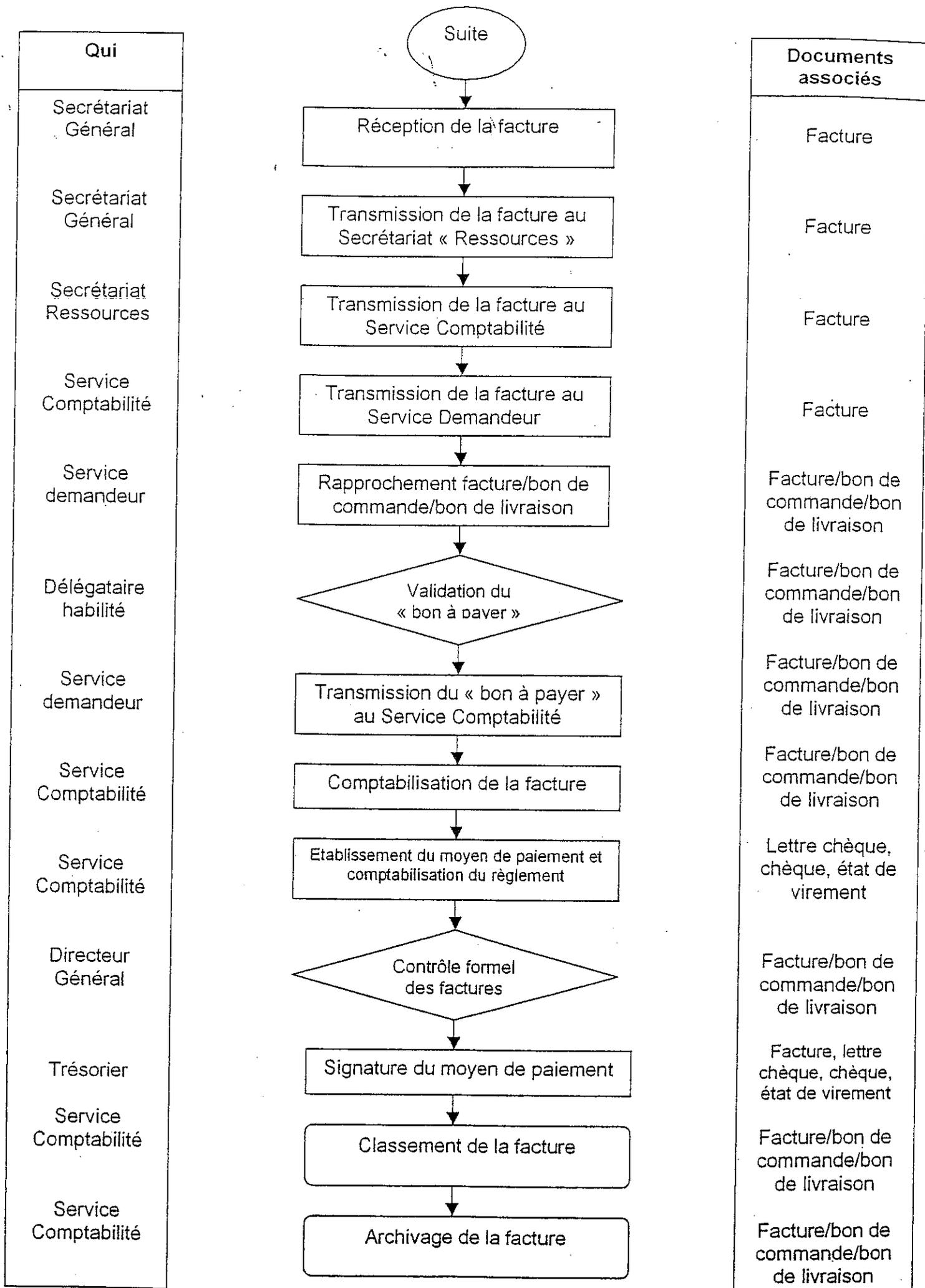
Étape 3	ENGAGEMENT DE LA DEPENSE	Qui	Comment
	1 – Formalisation de la commande	Déléataire habilité ou opérateur de saisie	-Saisie obligatoire du bon de commande dans le logiciel Linea-Engage-Web (Rappel : saisie obligatoire de toute commande à partir de 20 € HT) -Rédaction du contrat, notification de marché, ordre de service ....
	2 – Contrôle et Validation de la Commande	Déléataire habilité ou Président	-Validation du bon de commande dans le logiciel Linea-Engage-Web -Signature du contrat -Signature notification du marché
	3 – Transmission de la commande	Service demandeur	-Par courrier -Par fax -Par mail Joindre obligatoirement les conditions générales d'achats aux bons de commande.

Étape 4	EXECUTION DE LA PRESTATION	Qui	Comment
	1 – Réception et contrôle <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des fournitures</li> <li>▪ Des prestations achetées</li> </ul>	Service demandeur	-Par rapprochement entre les fournitures livrées, les quantités et les indications portées sur les bons de livraisons et de commande - Par contrôle physique du bon état des fournitures
	2 – Validation	Service demandeur	-Réception des prestations -Conformité à la commande -Tests, essais -Satisfaction des utilisateurs -Visa du bon de livraison (éventuellement avec réserve), du rapport d'intervention, du PV de réception de chantier...

Étape 5	TRAITEMENT DE LA FACTURE	Qui	Comment
	1 – Réception	Secrétariat Général Secrétariat Ressources  Service Comptabilité  Service des Créées	-Dépouillement du courrier + tampon date + transmission au secrétariat Ressources qui transmet au Service Comptabilité.  -Pré-numérotation -Enregistrement en suivi factures -Envoi dans les services avec indication date envoi.  - <u>Exception</u> : les factures concernant les criées sont réceptionnées par les criées concernées, visées par le responsable d'exploitation qui a passé la commande, centralisées par le CAC, visées par le Responsable des ports de pêche puis transmises directement au Service Comptabilité. (Par contre les factures de téléphone, de traitement des déchets et d'intérim suivent la procédure générale)
	2 – Rapprochement	Service demandeur	Comparaison des éléments de la facture avec ceux du bon de commande et du bon de livraison.
	3 – Validation du bon à payer	Déléataire habilité	Visa de la facture avec indication de l'imputation analytique, de la date et du nom du signataire.
	4 – Transmission du bon à payer	Service demandeur	Dans un délai maximum d'une semaine, transmission au Service Comptabilité de la facture visée accompagnée du bon de commande, du bon de livraison et éventuellement du tableau comparatif de consultation.
	5 – Comptabilisation	Service Comptabilité	Enregistrement en comptabilité avec clôture du bon de commande.
	6 – Etablissement du moyen de paiement et comptabilisation du règlement	Service Comptabilité	Édition périodique de lettres-chèques ou états de virements. Exceptionnellement paiement par chèques manuels.
	7 – Contrôle formel des factures	Directeur Ressources	Visa de la facture avec indication de la date et du nom du signataire.
	8 – Paiement	Trésorier	Signature des chèques ou des états de virement + visa facture (payé le).
	9 – Classement factures et doc liés	Serv Compta	Classement chronologique (par n° de pièce)
	10 – Archivage factures et documents liés	Serv Compta	Classement chronologique (par n° de pièce) Conservation 10 ans

CCI Côtes d'Armor	Procédure ACHATS	Code : 33-01-01 Version 2
Rédacteur : Philippe SIMON	Vérificateur : Eric de RANCOURT	Validé par : CODIR Le





**DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DEPENSES**

DATE DE LA DEMANDE :

NOM DU DEMANDEUR :

SERVICE CONCERNE :

OPERATION CONCERNEE :

DESTINATAIRE :

**I- DESCRIPTION**

**II- ENJEUX**

**III- AVANTAGES-CONTRAINTE**

**IV- AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES**

**V- PRESTATAIRES IDENTIFIES**

**VI- DELAI DE MISE EN OEUVRE**

**VII- ESTIMATION DU COUT**

- Coût d'acquisition.
- Coût d'installation.
- Coût de formation à l'utilisation
- Coût de fonctionnement
- Autres coûts (publicité, frais de transport....)

**VIII- FINANCEMENT (budget, nouvelles ressources, économies)**

**IX- DISPONIBILITES BUDGETAIRES**

**AVIS DU DELEGATAIRE HABILITE**

Date :

CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

OPERATION CONCERNEE :

- A classer par ordre décroissant
- Préciser si une pondération est appliquée
- Retenir les critères essentiels
  
- Exemples :
  - Prix des prestations
  - Coût de la formation
  - Coût d'installation
  - Coût d'utilisation
  - Coût de la maintenance
  - Rentabilité
  - Valeur technique
  - Qualités esthétiques et fonctionnelles
  - Références (consulaires ou autres)
  - Service après vente
  - Assistance technique
  - Délai d'intervention
  - Délai d'exécution
  - Délai de livraison
  -



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
DES COTIS D'ANJOU

# MODE OPERATOIRE MPPA

Le tableau suivant indique la démarche à suivre pour réaliser une procédure adaptée.

Evaluation des besoins (nature et étendue)		TOUS SERVICES						
Définition Procédure d'Achats		Contrôle Financier-Juridique						
Seuils en Euros		0 - 500	501 - 1 600	1 601 - 4 000	4 001 - 10 000	10 001 - 90 000	Services et fournitures 90 001- 135 000 Travaux : 90 001 - 210 000 Opérateur réseau : 90 001- 420 000	
Demande d'engagement de dépenses				X	X	X	X	
Validée par : selon tableau délégations de signatures				Directeur responsable du budget	Directeur responsa- ble du budget	Directeur responsa- ble du budget	Président	
Publicité	Consultation directe	X	X	X	X	X	Facultatif	
	Journal d'annonces légalés	Départemental			Facultatif	Facultatif	X	X
		Régional					Facultatif	Facultatif
		BOAMP					Facultatif	X
	Revue spécialisée			Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	
	Plate-forme de dématérialisation			Facultatif	X	X	X	
Délai de publication de la publicité				JAL : 3 J	JAL : 3 J	JAL : 3 J BOAMP : 11 J maxi	JAL : 3 J BOAMP : 11 J maxi	
Délai de réponse maxi pour remise des candidatures (si besoin)						10 J	10 J	
Délai de réponse maxi pour remise des offres		10 J	10 J	30 J	30 J	30 J	30 J	
Ouverture des candidatures par la PRM						X	X	
Envoi du DCE aux entreprises retenues						4 J maxi suivant la demande	4 J maxi suivant la demande	



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
DU CÔTE D'IVOIRE

# MODE OPERATOIRE MPPA

Seuils en Euros	0 - 500	501 - 1 600	1 601 - 4 000	4 001 - 10 000	10 001 - 90 000	Services et fournitures 90 001-150 000 Travaux : 90 001 - 230 000 Opérateur réseau : 90 001-400 000	
Nombre minimum d'entreprises à consulter	A l'appréciation du resp. produit	3 sauf fournisseur unique pour raisons techniques	3 sauf fournisseur unique pour raisons techniques	3	3	3	
Analyse et classement des offres	X	X	X	X	X	X	
Avis de la CAO (ou dialogue compétitif)				Facultatif	X	X	
Choix de l'entreprise par la PRM				Facultatif	X	X	
Lettre aux candidats non retenus	X	X	X	X	X	X	
Signature du marché par la PRM, après réception des certificats fiscaux et sociaux (DC7)					10 J après notification rejets	10 J après notification rejets	
Type de support	Contrat	Bon de commande	Bon de commande	Bon de commande	Bon de cde ou formulaire de marché	Formulaire de marché	Formulaire de marché
	Commande	Bon de commande	Bon de commande	Bon de commande	Ordre de service ou bon de cde	Ordre de service ou bon de commande	Ordre de service ou bon de comande
	Signature par	Responsable Unité délégataire	Responsable Unité délégataire	Directeur responsable du budget	Directeur responsable du budget	Président	Président
Pièces justificatives	Copie devis	Copie Devis	Copie Devis	Copie Devis	Rapport Présent.	Rapport Présent.	
Envoi de l'avis d'attribution pour publication						X	

## Abréviations

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

JAL : Journal d'Annonces légales

PRM : Personne Responsable du Marché = Président (ou son délégataire)

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

CAO : Commission d'Appel d'offres

# ANNEXE 4



## **ANNEXE 5**



# Chambre de Commerce et d'Industrie Des Côtes-d'Armor

CCI 22

L'Essentiel c'est Vous

Alain LE ROUX, Directeur des Etablissements Gérés de la CCI, a en charge l'aéroport Saint-Brieuc Armor ainsi que l'ensemble des ports de commerce et de pêche et de plaisance concédés à la CCI, ce qui représente la supervision de la moitié des collaborateurs salariés de la CCI (soit en moyenne 85 collaborateurs) en différents lieux sur l'ensemble du département.

De ce fait ce collaborateur bénéficie pour remplir au mieux les responsabilités qu'il doit assumer (souvent en dehors des horaires des services purement administratifs de la CCI) d'un remboursement forfaitaire de 250 km par mois sur la base d'un véhicule personnel d'une puissance de 5 CV.

Je confirme la nécessité de continuer à appliquer cette modalité de remboursement des frais de déplacements engagés par ce collaborateur pour le compte de la CCI.

Fait à Saint-Brieuc le 1<sup>er</sup> septembre 2005

Le Directeur Général

Eric de RANCOURT

# ANNEXE 6

Prise en charge par la CCI 22 des frais de téléphone mobile de certains salariés  
au 3 octobre 2005

Validation par le Directeur des Etablissements Gérés

<u>Salariés</u>	<u>Rbt forfaitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Prise en charge directe (flotte)</u>
MORVAN André			X
MACE Patrick			X
Camion Erquy			X
BURLOT Bertrand			X
LAUR André			X
Camion St Quay			X
GUILLOU Nicolas			X
DUMORTIER Guy			X
RENAULT Georges			X
LE DENMAT Jean paul			X
LIZE Jean Marc			X
Centre Administratif des Criées			X
THEPOT Christian			X
MORVAN René			X
BRIANTAIS Patrice			X
FLAGEUL S			X
ROUXEL Guy			X
Barge Bréhat			X
MARTIN Keith			X
PERROZ Olivier	X	38,11 € / mois	
DELAMOTTE Dominique	X	30,49 € / mois	
	X	91,47 € / trim	
Visa Directeur Ets Gérés	A. Le Roux	le	03/10/2005

Prise en charge par la CCI 22 des frais de téléphone mobile de certains salariés  
au 3 octobre 2005

Validation par le Directeur D.S.E

<u>Salariés</u>	<u>Rbt forfaitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Prise en charge directe (flotte)</u>
DECLAY Philippe			X
DERISCHEBOURG Alain			X
BARBIER Frédéric	X	15 €	
KERAUDY Jean Yves	X	15 €	
LOUAISIL Sabrina	X	15 €	
NICAISE Marie Noelle	X	15 €	
RIAUX Gaétan	X	15 €	
YAN Thierry	X	15 €	
Visa Directeur D.S.E	S.Drobinski	le	03/10/2005



Prise en charge par la CCI 22 des frais de téléphone mobile de certains salariés  
au 3 octobre 2005

Validation par le Directeur Général

<u>Salariés</u>	<u>Rbt forfaitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Prise en charge directe (flotte)</u>
<u>Division Ressources</u> HUET Gérard JACQUET Frédéric			X X
<u>Division Services Entreprises</u> DROBINSKI Stéphane			X
<u>Division Etablissements Gérés</u> LE ROUX Alain			X
<u>Visa Directeur Général</u>	<u>E. de Rancourt</u> 		<u>03/10/2005</u>

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA PROMOTION DE  
L'AEROPORT DE LANNION AU TITRE DE L'ANNEE 2003**

Entre :

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, représentée par son Président, Alain DAHER

et

Le Syndicat Intercommunal de l'Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose, représentée par son Président, Patrice KERVAON

**Il est convenu ce qui suit:**

**Article 1 : Objet de la Convention.**

Le Syndicat Intercommunal a souhaité amplifier les actions engagées en 2002 visant à mieux faire connaître, auprès de tous publics, et par tous moyens de communication appropriés, l'activité de l'aéroport de Lannion.

La présente Convention a pour objet de fixer le montant du soutien financier qu'apportera la Chambre de Commerce et d'industrie à ces actions, et les modalités de versement.

**Article 2 : Engagements réciproques.**

Le Syndicat Intercommunal s'engage à affecter les fonds à la destination pour laquelle ils ont été sollicités, et à faire état, par des mesures de publicité, de la contribution de la C.C.I. au fonctionnement de l'aéroport de Lannion Côte de Granit Rose.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor s'engage à verser pour 2003 une contribution de 39 539,76 euros TTC.

Cette contribution sera versée sur présentation des pièces justificatives et factures de dépenses réalisées au titre de la promotion de l'aéroport.

**Article 3 : Durée de la convention.**

La convention est conclue pour 2003 exclusivement et ne saurait faire l'objet d'une tacite reconduction.

Convention établie en quatre exemplaires originaux, à Saint-Brieuc,

le 10 décembre 2003

Pour la Chambre de Commerce  
et d'Industrie des Côtes d'Armor



Alain DAHER  
Président



Pour le Syndicat Intercommunal  
de l'Aéroport de Lannion Côte  
de Granit Rose



Patrice KERVAON  
Président

